

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF XII° COURSE DE CÔTE DE LODEVE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE MONTPELLIER MEDITERRANEE,
Organise les 15 et 16 Mars 2025 avec le concours de L'association la Trescoule
Sous le patronage de Monsieur Alméras Jean-Marie, président de l'ASA
Montpellier-Méditerranée

Une compétition automobile *Nationale* dénommée :

XII° course de côte de Lodève

Cette compétition compte pour :

- Le championnat de France de la Montagne 2^{ème} division 2025
- Le championnat de France de la Montagne Féminin 2^{ème} division 2025
- La coupe de France de la Montagne 2025 coefficient 1.5
- Le championnat de ligue Occitanie Méditerranée 2025
- Le challenge ASA Montpellier Méditerranée 2025

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée sous le numéro CC1/2024 en date du 11 Décembre 2024, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 80 en date du 23 Janvier 2025



Organisateur technique

Nom : ASA MONTPELLIER MEDITERRANEE

Adresse : Allée des loisirs, 34250 PALAVAS LES FLOTS

Téléphone : 06.83.50.53.22

Mail : asa-montpellier@club-internet.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétition nationale

Président du Collège des Commissaires SportifsM. LEROY Jean-Christophe	Licence n°5492/0724
Commissaires SportifsM. MARY Claude	Licence n°1622 /0805
	Mme BASCOUL Michèle	Licence n°149759/0808
Directeur de Course	M.HABOUZIT Marc	Licence n°7145/1610
Directeurs de Course Adjoints	Mme.HABOUZIT Christelle	Licence n°128356/1610
Commissaire Technique responsable	M. DESNOUX Jean-Pierre	Licence n°11176/1609
Commissaires Techniques adjoints	M. OTTAVI Jean Michel	Licence n°1534 /0801
	M.MOLINES Michel	Licence n°9502/0801
	M.DUSFOUR Philippe	Licence n°171030/0811
	M.CHAUNEAU Didier	Licence n°146022/0811
Médecin responsable	Dr. BENAZZOUZ Abdel	Licence n°243494/0809
Chargé de la mise en place des moyens	M.CHAUNEAU Didier	Licence n°146022/0811
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme CARBOU Véronique	Licence n°119788/0806
	M.DESSENS Alain	Licence n°19459/0806
	M.CHRISTOL Jean-Claude	Licence N°15590/0811
Commissaire sportif responsable du Parc	M. DUPONT Dominique	Licence N°256694/0811
Chargé des Commissaires de route	M. BRILOTTI Philippe	Licence n°298207/0811
	M. ENJALBERT Thierry	Licence N°235769/0811
Chargé des Chronomètres et chargé de presse	Mme LIMOUZY Sophie	Licence N°243147/0811
Chronomètres	M.MICHELAS Joël	Licence n ° 172670/0809
	M.PUEL Marcel	Licence n°147627/0805
Observateur	M.	Licence n° _____
Informatique	Yellow Team	

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le Jeudi 6 Mars 2025 à 00h00.

Publication de la liste des engagés le Jeudi 13 Mars 2025 à 20 heures.

Course 1 : Samedi 15 Mars 2025

Course 2 : Dimanche 16 Mars 2025

Les courses 1 samedi 15 mars et 2 Dimanche 16 Mars se dérouleront comme suit :

Vérifications administratives le 14 Mars 2025 de 17h00 à 19h30 et le samedi 15 Mars 2025 de 7h à 8h30

Vérifications techniques le le 14 Mars 2025 de 17h10 à 19h40 et le samedi 15 Mars 2025 de 7h10 à 8h40

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le Samedi 15 Mars 2025 à 9h00 pour la course 1 et le samedi 15 Mars à l'issu de la course 1.

Briefing des commissaires sur la ligne de départ le 15 Mars 2025 à 8h00.

Briefing des Pilotes par écrit sera donné aux vérifications administratives.

Essai chronométré le Samedi 15 Mars 2025 à 9h45 .Départ du 1^{er} convoi 09h15.

Essai chronométré le Dimanche 16 Mars 2025 à 8h30. Départ du convoi 8h00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à l'issu de la montée d'essai chronométrée

Course

- 1^{ère} montée à l'issu de la montée d'essai
- 2^{ème} montée à l'issu de la 1^{ère} montée de course
- 3^{ème} montée à la discrétion de la direction de course

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage sur le site www.pksoft.fr rubrique course de côte de Lodève, sous rubrique Affichage

Aucun pilote ne pourra rejoindre le départ en dehors des CONVOIS sous peine de pénalités

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé qui aura lieu dans les paddocks des concurrents

PODIUM et Remise des prix le Dimanche 16 Mars entre 18h30 et 19h00. Salle Polyvalente Pierre Ramadier

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le Samedi 15 Mars à 8h45 heures salle de la mairie Allée de la résistance à Lodève.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 14 Mars 2025 de 17h00 à 19h30 et le samedi 15 Mars 2025 de 7h à 8h30 , Salle Pierre Ramadier Lodève.

Vérifications techniques le 14 Mars 2025 de 17h10 à 19h40 et le samedi 15 Mars 2025 de 7h10 à 8h40 dans les paddocks des concurrents

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Clapier Citroën à Lodève

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 73 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le Samedi 15 Mars 2025 après 8h40

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le Samedi 15 Mars 2025 à 9h00.

Pesage des voitures libre ou obligatoire *devant la salle de la mairie Allée de la Résistance à Lodève*

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

- **PARADE** : Une parade est organisée conformément à l'article 1.5 du règlement standard des courses de côte 2024 et de l'article 5 du code sportif international 2024 FIA.
Le nombre de parade est limité à **15 voitures** et sera encadrée par des membres de l'organisation.
Elles se dérouleront avant les montées d'essais et de courses.
Les horaires et le nombre de montées seront établis à la discrétion de la direction de course.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA Montpellier-Méditerranée
Allée des Loisirs
34250 PALAVAS LES FLOTS

Téléphone : 06.83.50.53.22

Mail : asa-montpellier@club-internet.fr

Jusqu'au Jeudi 6 Mars 2025 à Minuit (cachet de la poste faisant fois)

Les droits d'engagement sont fixés à 480 €, réduits à 240 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur,

Et réduit à 200€ pour les licenciés de l'ASA Montpellier-Méditerranée (0811) et ceux inscrit au CFM 2^{ème} div.

Pour les parades les frais de participation sont fixés à 120€.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Vous souhaitez payer par virement :

Crédit Agricole du Languedoc :

IBAN : FR76 1350 6100 0060 6031 9400 085

Bic : AGRIFRPP835

Les concurrents d'une licence régionale peuvent participer à la compétition en souscrivant un Titre de Participation National Montagne (TPNM) à 72€.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50 engagés (VHC Compris), les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150, VHC incluses

Les groupes et classes de l'article 4 du règlement du championnat de France de la Montagne 2025

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte 2025

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte 2025

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte 2025

Les publicités obligatoires et optionnelles de l'organisation seront communiquées par un additif lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de Lodève est située sur le D35 en direction de Lunas.

La course se déroulera en 2 montées (sauf cas de force majeure), une 3^{ème} montée pourra être effectuée à la discrétion de la direction de course.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ sur la D35 sortie de Lodève, direction Lunas GPS : 43°43'53 "402N /3°17'10"388E

Arrivée 4.400 km après le départ sur la D35 en Direction de Lunas GPS : 43°43'24"466N/3°15'20"943E

Pente moyenne 7%

Longueur du parcours 4.400 km

Modalités de retour au départ en convoi dans le sens inverse de la course

Parc de départ *Allée de la résistance Lodève, en convoi jusqu'au départ situé sur la D35*

Parc d'arrivée (*lieu*) Sur la D35 300 mètres après la ligne d'arrivée dans le sens contraire de la course, puis en convoi jusqu'au paddock allée de la résistance Lodève.

Aucun pilote ne pourra rejoindre le départ en dehors des CONVOIS sous peine de pénalités.

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fera en convoi par la D35 entre le parc concurrent, allée de la résistance jusqu'à la pré-grille avant le départ sur la D35 en direction de Lunas. Les convois sont encadrés par des membres de l'organisation.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : Pré grille 200 mètres avant le départ sur la D35 en direction de Lunas

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à Lodève, Allée de la Résistance

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 8h00 heures, le Vendredi 14 Mars 2025

Les remorques devront être garées à l'emplacement de chaque concurrent

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire sous peine de disqualification d'office pour tous les concurrents classés est situé dans les paddocks. Il sera levé 30 minutes après la parution des classements sur l'affichage officiel.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Sur le site des classements en direct sous l'onglet Affichage

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Salle de réception ; Allée de la résistance à Lodève

Téléphone permanence n° 06.83.50.53.22

Centre de secours le plus proche :

Lieu : Hôpital de Lodève Téléphone n° 04.67.88.30.30

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAI

Tous les pilotes sont tenus d'effectuer au moins une montée bout à bout

Les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des numéros

Aucun pilote ne pourra rejoindre le départ en dehors des CONVOIS sous peine de pénalités.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) écrit, sera remis lors des vérifications administratives, salle Pierre Ramadier, le 14 Mars 2025 de 17h00 à 19h30 et le samedi 15 Mars 2025 de 7h à 8h30

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

La procédure de départ se fera au feu tricolore.

Les heures exactes du départ et de l'arrivée sont relevées par les cellules de chronométrage.

Les départs seront espacés de 30 secondes, sous réserve de modification par la direction de course.

Rappel : Au feu Vert, le pilote dispose de 10 secondes pour prendre le départ.

L'ordre de départ devra être conforme à l'ordre établi par la direction de course, entériné par le collège des commissaires sportifs. Il sera publié sur l'affichage officiel.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture *est interdit*

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Pour l'attribution des points au championnat de France 2^{ème} division

Le classement se fera sur la meilleure montée de course le samedi 15 mars (course 1) et la meilleure montée de course le dimanche 16 Mars (course 2)

Les classements suivants seront établis :

- Un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- Un classement général pour les voitures de Production (série B),
- Un classement féminin
- Un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)

ARTICLE 10P. PRIX

Classement scratch pour les séries A et les séries B

1^{er} : 1 Engagement offert pour Lodève 2026

2^{ème} : ½ Engagement offert pour Lodève 2026

3^{ème} : ¼ Engagement offert pour Lodève 2026

Une coupe sera attribuée à chaque concurrent ayant obtenu un prix.

Les prix et coupes ne sont pas cumulables. Le prix le plus élevé sera retenu.

En dessous de 60 partants modernes, les prix en espèces seront diminués de 20%.

La remise des prix se déroulera le dimanche 16 Mars entre 18h30 et 19h00 à la Salle Polyvalente Pierre Ramadier à Lodève.

NB : La remise des prix débutera par la remise des prix VHC et se terminera par les MODERNES.

